



Doc. 14900  
24 juin 2019

## Renforcer le processus décisionnel de l'Assemblée parlementaire concernant les pouvoirs et le vote

### Amendement<sup>1</sup> n° 30

Dans le projet de résolution, paragraphe 3, supprimer les mots:

«Elle prend note avec grande satisfaction du soutien qui s'est incontestablement manifesté en faveur des mécanismes de supervision existants qu'elle a développés depuis plus de 25 ans pour garantir le respect par les États membres des principes et valeurs du Conseil de l'Europe, des obligations statutaires et des engagements qu'ils ont souscrits en adhérant au Conseil de l'Europe.»

*Déposé par:*

GALE Roger, Royaume-Uni, CE  
ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC  
GOGUADZE Nino, Géorgie, CE  
HOWELL John, Royaume-Uni, CE  
LIDDELL-GRAINGER Ian, Royaume-Uni, CE

---

1. 2019 - Troisième partie de session

